



Note suite au discours du Premier Ministre (ce jeudi 18 mars 2021)

Diocèse d'Arras

P. Vincent BLIN

Vicaire général

A l'attention des prêtres, des diacres, des animateurs laïcs en pastorale
et des services diocésains.

Comme vous l'avez certainement entendu lors de la Conférence de presse de Mr le Premier Ministre ce jeudi 18 mars, le territoire de notre Diocèse est soumis « à de nouvelles mesures de freinage massives de l'épidémie » de Covid-19, en plus d'un couvre-feu de 19h à 6h. Mr le Premier Ministre a rappelé expressément que « dans ces territoires, les règles s'appliquant aux lieux de culte resteront inchangées ».

Par conséquent, **les cultes restent autorisés**, dans le respect des horaires du couvre-feu (dont le début est passé de 18h à 19h). Il faut toujours rappeler aux fidèles de remplir leur attestation de déplacement dérogatoire individuelle, en cochant comme motif de déplacement le n°14 : « **Culte** ».

Par culte, nous entendons tous les types de célébrations habituelles : messes, baptêmes, obsèques, mariages, célébrations de prière, célébrations de la Parole, célébrations pénitentielles, confessions... Tous les publics sont autorisés à participer à un culte, y compris les enfants. La jauge définissant la capacité d'accueil des églises reste la même qu'auparavant : un rang sur deux, et deux places d'écart entre chaque groupe familial. Réinsistons enfin sur le respect scrupuleux des gestes barrières et sur le port obligatoire du masque pour les plus de 11 ans (conseillé à partir de 6 ans).

Certaines personnes s'interrogent sur la limitation des distances de déplacements. Concernant les cultes, l'attestation précise que le déplacement doit simplement rester interne aux limites du département. S'il y a un dépassement de ces limites, elle ne peut se faire qu'à moins de 30 km de son lieu de résidence.

Nous voulons toutefois nous associer à l'effort demandé à tous pour freiner cette 3^e vague épidémique, caractérisée par des variants plus contagieux de la Covid-19. C'est la raison pour laquelle nous devons annuler ou reporter toutes les rencontres autres que les cultes, dans la mesure où elles ne seraient pas nécessaires et impliqueraient un accueil du public. Les séances de catéchèse ou d'aumônerie (mis à part les temps de célébrations et de prières dans les églises) sont également supprimées, et nous demandons aux catéchistes de maintenir le lien nécessaire pour permettre la diffusion des propositions de catéchèse à la maison. Seules les réunions indispensables à la vie et l'organisation de l'Eglise, sont maintenues, chaque participant étant dûment muni d'un justificatif du responsable de la rencontre. Bien entendu, les visites à domiciles visant à aider les personnes en difficulté, ou à apporter un soutien spirituel, sont à encourager, avec la prudence nécessaire. Dans tous les cas, soyons très rigoureux dans la mise en œuvre des consignes sanitaires.

Bonne préparation de Pâques, tous unis dans la prière !

Fait à Arras, le 20 mars 2021.